

Dépôts des œuvres

Les productions doivent être déposées dans les locaux du CICR à **Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Djibo Ouahigouya, Dori ou Fada du 08 Avril 2026 au 06 Novembre 2026 à 16h00**, sous pli fermé ou par e-mail à l'adresse suivante : szalissa@icrc.org sous la référence « **Concours National de la Meilleure Production Journalistique sur les Questions Humanitaires** » avec le nom et les coordonnées complètes du candidat.

Une confirmation de bonne réception par le CICR sera communiquée aux candidats par e-mail ou par téléphone.

Le jury

Il est institué un **jury de cinq membres** désignés par le CICR qui sont **des professionnels** des médias et de la communication ainsi que des humanitaires.

Les membres du jury auront pour mission de sélectionner, **en toute impartialité et indépendance**, les meilleures productions qui seront récompensées.

Les décisions rendues par le jury ne seront susceptibles d'**aucun recours**, étant entendu que les candidats devront être informés à l'avance du règlement du concours.



Droit de propriété intellectuelle et recours

Par leur participation, les concurrents autorisent **la reproduction et la diffusion à titre gracieux**, en tout ou partie, de leurs productions sur différents supports du CICR.

Les participants **renoncent à tout recours** contre le Comité d'organisation et le jury relativement au processus de sélection, à l'organisation du concours, à son déroulement, à l'interprétation et l'application du présent règlement.

Les productions non conformes aux règlements ne seront pas considérées.

 www.icrc.org

 facebook.com/CICRAuBurkinaFaso

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
Délégation de Ouagadougou
Rue 56.664, Secteur 54
11 BP 892 CMS Ouaga 11
T : +226 25 37 51 34 / 55 81 96 24
Email : ouagadougou@icrc.org

Sous-délégations
Dori, sect.05, T : +226 07 00 67 03
Fada N'Gourma, sect.02, T : +226 53 00 39 72
Ouahigouya, sect.10, T : +226 01 17 68 18

Pour tout commentaire, toute suggestion ou plainte, appelez-nous gratuitement au **80 00 12 89**.

© CICR, Avril 2026



CICR

Règlement

Concours national de la meilleure production journalistique sur les questions humanitaires

Thème :

« **De l'assistance à l'autonomie : quand l'humanitaire contribue au relèvement des communautés** »

La période de diffusion ou de publication prise en compte :

du 1er Janvier au 06 Novembre 2026

**Presse en ligne •
Presse écrite • Radio •
Télévision**

**Journalistes,
étudiants: Donnez
écho à la résilience!**



CICR



Cadre de création

Le Concours national de la meilleure production journalistique sur les questions humanitaires est une initiative du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) destinée à susciter l'intérêt des journalistes pour les questions humanitaires.

Il récompense les meilleures productions de la presse écrite, audiovisuelle et en ligne des journalistes du Burkina Faso.

L'idée d'organiser un tel concours s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'action humanitaire et du Droit international humanitaire (DIH) au sein des médias burkinabè.

Innovation majeure pour cette septième édition : l'entrée des écoles de journalisme dans la compétition.

Ce concours a pour but de valoriser la couverture médiatique des questions humanitaires, renforcer les capacités des journalistes et élèves journalistes dans le traitement de sujets humanitaires et promouvoir le respect des principes humanitaires et de l'éthique journalistique au Burkina Faso.

Méthodologie et déroulement

Tout candidat ou groupe de candidats (pour le prix spécial) au concours doit obligatoirement présenter une production de presse audiovisuelle, presse écrite ou en ligne sur un événement relatif à un thème imposé. Celui de l'édition 2026 est :

« De l'assistance à l'autonomie : quand l'humanitaire contribue au relèvement des communautés »

Les genres journalistiques acceptés sont les suivants :



catégorie Presse écrite / en ligne :

reportage, interview, enquête.



Catégorie presse audiovisuelle (Télé/Radio)

dossier magazine, table-ronde, interview, reportage.

Pour l'édition 2026 seules les productions en français sont admises.

La meilleure production de chaque catégorie seront primées.

Les étudiants journalistes concourent pour un prix spécial, indépendant des catégories professionnelles. Ils peuvent y participer de façon individuelle ou en équipe.

Conditions de participation pour journalistes professionnels :

Les productions des candidats doivent être inédites, originales et signées par leurs auteurs.

De façon spécifique pour la :

- **Presse audiovisuelle** : les productions doivent avoir été diffusées sur une radio ou une télévision reconnue au Burkina Faso, d'une durée allant de 3 à 26 minutes.
- **Presse écrite ou en ligne** : les publications doivent avoir été publiées dans un journal reconnu au Burkina Faso.

Conditions spécifiques aux étudiants :

- Être inscrit dans une école ou université de journalisme reconnue au Burkina Faso.
- Soumettre une production individuelle ou collective.
- Productions inédites et originales.
- Presse audiovisuelle : durée 3 à 26 minutes.
- Presse écrite ou en ligne.
- La diffusion des productions des étudiants dans un média n'est pas obligatoire.

Critères de sélection :

- Adéquation avec le thème.
- Exactitude et utilisation de faits vérifiables
- Originalité et pertinence
- Impact humanitaire
- Capacité d'analyse, argumentation et esprit critique
- Qualité technique de la production